



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2022

L'An deux mil vingt-deux, le premier juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois juin deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

M. Jérôme LEMAIRE excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme Marie DUGOU, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-José TOULLEC
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme Christelle COUTHOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL01.07.2022-031 : Actions d'autofinancement de l'espace jeunes

L'autofinancement est un dispositif proposé aux jeunes dans le cadre de l'espace jeunes afin de récolter des fonds permettant de financer un projet.

Pour la réussite des actions en autofinancement, les projets doivent être collectifs et les jeunes solidaires entre eux.

Le projet s'articule autour de plusieurs objectifs :

- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la réalisation d'un projet,
- Favoriser leur autonomie et impliquer les jeunes dans un partenariat local,
- Sensibiliser les jeunes aux contraintes financières d'un projet ainsi qu'à son organisation.

L'équipe d'animation accompagne les jeunes dans la construction des actions d'autofinancement qui selon les prestations proposées auront des tarifs adaptés et encadrés par la régie de recettes du service animation.

Les tarifs proposés par les jeunes et l'équipe d'encadrement est :

- Tarif 1 : 0.50€
- Tarif 2 : 1€
- Tarif 3 : 2€
- Tarif 4 : 3 €
- Tarif 5 : 5€
- Tarif 6 : 10€

Les actions d'autofinancement possibles sont la vente de saucissons, de chocolat, de crêpes, de gâteaux, opération lavage de voitures...

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessus pour les différentes activités d'autofinancement réalisées par les jeunes.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX